



 Banque **Manuvie**

Sélect
Banque Manuvie

Guide du client

Bienvenue à la Banque Manuvie...

Le produit Sélect Banque Manuvie^{MD} est une solution bancaire intégrée vous permettant de combiner votre prêt hypothécaire avec un compte bancaire courant. Ce guide vous aidera à tirer le maximum des caractéristiques de cette solution bancaire unique.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire que vous lisiez en entier le présent guide dès aujourd'hui, veuillez parcourir les **sections 1 : Pour commencer, 2 : Utiliser votre prêt hypothécaire Sélect et 3 : Utiliser votre compte bancaire Sélect.**

Vous avez besoin d'aide avec votre compte ?

Si vous avez des questions au sujet de votre compte Sélect Banque Manuvie, visitez le site Web banquemanuvie.ca ou appelez-nous au 1 877 765-2265. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis et dimanches, de 9 h à 17 h, heure locale.

Dans le présent guide :

À propos du compte Sélect Banque Manuvie	4
Section 1 : Pour commencer	6
Processus d'activation de votre compte.....	6
Étape 1 – Activer votre carte Accès.....	7
Étape 2 – Déposer votre revenu dans votre compte.....	8
Étape 3 – Établir des prélèvements et des paiements de factures automatiques.....	8
Étape 4 – Transférer dans votre compte Sélect Banque Manuvie les soldes des comptes que vous détenez auprès d'autres institutions financières.....	8
Étape 5 – Étape facultative : Remplir une demande pour souscrire à l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie et pour obtenir la carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+ ^{MC}	10
Section 2 : Utiliser votre prêt hypothécaire Sélect.....	11
Votre prêt hypothécaire.....	11
Options de remboursement anticipé	12
Fractionner votre prêt hypothécaire	13
Section 3 : Utiliser votre compte bancaire Sélect	14
Services bancaires en ligne	14
Services bancaires mobiles	15
Services bancaires téléphoniques.....	16
Faire des dépôts	17
Faire des retraits.....	22
Relevés de votre compte Sélect Banque Manuvie.....	26
Perte ou vol de votre Carte Accès	27
Devises	27
Section 4 : Après le remboursement de votre prêt hypothécaire.....	28
Section 5 : Taux et frais	29
Taux d'intérêt.....	29
Frais	30
Forfait mensuel.....	31
Paie ment des frais à la pièce	31
Section 6 : Protection de votre compte	32
Section 7 : Cartes de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+ ^{MC}	33
Carte Visa Infinite* ManuvieCOMPTANT+ ^{MC}	33
Carte Visa* Platine ManuvieCOMPTANT+ ^{MC}	33
Section 8 : Modifications apportées à votre compte	33
En cas de déménagement	33
Prêt de construction	35
Augmentation de votre prêt hypothécaire	35
Financement hypothécaire supplémentaire.....	35

À propos du compte Sélect Banque Manuvie

Le compte Sélect Banque Manuvie procure aux Canadiens une solution bancaire intégrée qui combine un prêt hypothécaire à un compte à taux d'intérêt élevé* offrant toutes les caractéristiques d'un compte-chèques. Vous pouvez choisir un prêt hypothécaire à taux fixe ou variable, et vous avez accès à toutes les caractéristiques d'un compte-chèques tout en bénéficiant d'un taux d'intérêt élevé sur chaque dollar déposé.

Votre prêt hypothécaire Sélect : ce qui se produit chaque mois

Vos versements hypothécaires seront automatiquement portés au débit de votre compte bancaire Sélect ou de tout autre compte bancaire à votre nom au moment qui vous convient afin de maximiser la gestion de vos liquidités chaque mois :

- Hebdomadaires
- Aux deux semaines
- Bimensuels
- Mensuels
- Hebdomadaires, versements accélérés
- Aux deux semaines, versements accélérés

Si vous avez fractionné votre prêt hypothécaire en plusieurs portions, des paiements seront effectués séparément pour chacune d'elles. Pour en savoir davantage sur le fractionnement de votre prêt hypothécaire, reportez-vous à la page 13.

* Les intérêts créditeurs sont calculés sur le solde de clôture quotidien et sont versés au compte mensuellement.

La marque THE EXCHANGE^{MD} ainsi que les droits associés sont la propriété de la société Fiserv EFT. La société Fiserv EFT a octroyé à FICANEX^{MD} le droit exclusif d'utiliser, de commercialiser et de donner des licences pour la marque THE EXCHANGE^{MD} et les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés dans le cadre du fonctionnement du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada. La Banque Manuvie du Canada est un usager autorisé de la marque de commerce.

^{MD} Virement *Interac* est une marque déposée d'Interac Corp. Utilisée sous licence.

Votre compte bancaire Sélect : ce qui se produit chaque mois

Rentrées de fonds

Plusieurs options de dépôt vous sont offertes :

- Faites déposer automatiquement votre paie dans votre compte.
- Déposez des chèques au moyen de notre application de services bancaires mobiles.
- Faites des dépôts dans les GAB affichant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD}.
- Virez des fonds à partir d'un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne.
- Recevoir des fonds par Virement *Interac*^{MD}.
- Envoyez-nous par la poste un chèque à votre nom.
- Utilisez un bordereau de dépôt au comptoir d'une succursale de RBC Banque Royale.

Chaque dépôt effectué augmente le solde de votre compte et, par conséquent, vos revenus d'intérêts. Pour en savoir davantage sur les options de dépôt offertes, reportez-vous à la page 16.

Intérêts gagnés :

- Les intérêts* gagnés sont calculés sur le solde de clôture quotidien. Le montant net des intérêts mensuels est crédité sur le compte bancaire Sélect le dernier jour de chaque mois.

Sorties de fonds

Vous pouvez toujours accéder facilement aux fonds de votre compte, que ce soit pour faire un achat ou pour couvrir vos dépenses courantes. Voici comment retirer des fonds de votre compte :

- Effectuez un retrait à un GAB.
- Réalisez un achat par carte de débit.
- Envoyer des fonds par Virement *Interac*^{MD}.
- Effectuez un paiement préautorisé.
- Virez des fonds vers un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne.
- Payez une facture.
- Tirez un chèque.

Pour en savoir davantage sur les options de retrait qui vous sont offertes, reportez-vous à la page 21.

Frais de compte :

- Si vous avez choisi le forfait mensuel couvrant un nombre illimité d'opérations, ces frais seront prélevés sur votre compte le dernier jour du mois. Pour en savoir davantage sur le forfait mensuel assorti d'un nombre illimité d'opérations, reportez-vous à la page 30.

- Si vous avez choisi l'option de paiement à la pièce, ces frais seront prélevés sur votre compte le jour où l'opération est effectuée; ils devraient figurer sur votre relevé de compte après quelques jours après. Veuillez noter qu'aucuns frais ne sont exigés pour les virements de fonds (y compris les prélèvements automatiques), les dépôts directs, les chèques, les dépôts de chèques envoyés par la poste et les dépôts aux GAB affichant le logo THE EXCHANGE^{MD}. Pour en savoir davantage sur l'option de paiement à la pièce, reportez-vous à la page 30.

Section 1 :

Pour commencer

Processus d'activation de votre compte

Avant d'utiliser votre compte Sélect Banque Manuvie, vous devez l'activer.

- i. Un représentant de la Banque Manuvie communiquera avec vous dans le but de remplir les documents juridiques.
- ii. La Banque Manuvie vous fera parvenir différents envois par la poste :
 - des copies de vos documents juridiques;
 - votre ou vos cartes Accès¹ pour réaliser des opérations bancaires électroniques, pour accéder aux GAB et pour effectuer des achats par débit;
 - des chèques personnalisés¹ (si vous avez choisi le forfait mensuel couvrant un nombre illimité d'opérations);
 - des bordereaux de dépôt de RBC Banque Royale¹ (sur demande).

Processus d'activation

- | | |
|----------------|--|
| Étape 1 | Activer votre carte Accès. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre carte Accès et dans la lettre qui l'accompagne. |
| Étape 2 | Déposer votre revenu dans votre compte. |
| Étape 3 | Établir des prélèvements et des paiements de factures automatiques. |
| Étape 4 | Transférer dans votre compte Sélect Banque Manuvie les soldes des comptes que vous détenez auprès d'autres institutions financières. |
| Étape 5 | Étape facultative : Remplir une demande pour souscrire à l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie et pour obtenir la carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+ ^{MC} . |

¹ Vous ne pouvez pas utiliser votre carte Accès, vos chèques, ni vos bordereaux de dépôts avant d'avoir activé votre compte.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Étape 1 – Activer votre carte Accès

Votre carte Accès et vos mots de passe pour accéder aux services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques vous permettent de réaliser vous-mêmes vos opérations bancaires. Vous pouvez obtenir des renseignements sur votre compte et faire des opérations en visitant le site Web banquemanuvie.ca, en utilisant l'application de services bancaires mobiles ou en téléphonant au 1 877 765-2265.

Votre carte et votre NIP vous permettent de réaliser des achats par débit et des retraits à des GAB au Canada et partout dans le monde. Pour éviter les frais de commodité, utilisez votre carte Accès et votre NIP dans les GAB affichant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada.

Quelle est la marche à suivre pour activer ma carte Accès ?

Pour garantir la sécurité de votre compte, votre carte Accès et votre NIP vous seront envoyés par la poste séparément. Après avoir reçu votre carte Accès, appelez-nous pour l'activer et établir vos mots de passe pour accéder aux services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques.

Pour des raisons de sécurité, vous devrez fournir deux renseignements personnels (par exemple, votre code postal et votre date de naissance) en plus du numéro de votre carte Accès.

Puis-je changer mon NIP ?

Vous pouvez changer votre NIP dans n'importe quel GAB du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada.

Qu'est-ce que le réseau THE EXCHANGE^{MD} ?

Le réseau THE EXCHANGE^{MD} est un regroupement de banques et de caisses populaires qui ont convenu de permettre à leurs titulaires de carte d'utiliser les GAB des autres institutions du groupe comme s'il s'agissait des leurs. Les titulaires de carte peuvent ainsi accéder à des milliers de GAB partout au Canada sans payer de frais de commodité. La Banque Manuvie est membre du réseau THE EXCHANGE^{MD}.

Si vous utilisez un GAB qui ne fait pas partie du réseau THE EXCHANGE^{MD}, des frais de commodité pourraient vous être imposés par la banque ou l'exploitant.



Conseils :

- Votre NIP correspond au numéro à quatre chiffres que nous vous avons envoyé par la poste. Vous en aurez besoin pour utiliser votre carte Accès à un GAB ou pour faire des achats par débit. Pour assurer la sécurité de votre compte, évitez d'écrire votre NIP ou de le conserver près de votre carte Accès.
- Votre NIP est différent du ou des mots de passe que vous utilisez pour accéder à nos services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques. Le changement de votre NIP n'a aucune incidence sur vos mots de passe.
- Veuillez conserver la lettre avec laquelle votre carte Accès vous a été envoyée, car elle contient le numéro de votre carte Accès. En cas de perte ou de vol de votre carte, celui-ci vous permettra d'accélérer le processus d'annulation.

Étape 2 – Déposer votre revenu dans votre compte

En déposant automatiquement votre revenu dans votre compte Sélect, vous vous assurez que chaque dollar que vous gagnez fructifie*.

Pour établir des dépôts automatiques, reportez-vous à la page 16.

Étape 3 – Établir des prélèvements et des paiements de factures automatiques

Simplifiez-vous la vie en utilisant votre compte Sélect pour toutes vos opérations bancaires courantes. Vous pourrez effectuer plus facilement le suivi de vos dépenses, y compris des prélèvements et des paiements de factures automatiques.

Pour établir des prélèvements et des paiements de factures automatiques, reportez-vous à la page 23.

Étape 4 – Transférer dans votre compte Sélect Banque Manuvie les soldes des comptes que vous détenez auprès d'autres institutions financières

En transférant dans votre compte Sélect les soldes des comptes-chèques et d'épargne à court terme que vous détenez auprès d'autres institutions financières canadiennes, vous augmenterez votre solde et, par conséquent, vos revenus d'intérêts. Vous simplifierez également la gestion de vos opérations bancaires et vous éviterez de payer les frais exigés pour le maintien de ces comptes externes.

* Les intérêts créditeurs sont calculés sur le solde de clôture quotidien et sont versés au compte mensuellement.

Comment puis-je établir des virements ?

Utilisez nos services bancaires en ligne ou notre application de services bancaires mobiles pour demander qu'un lien soit établi entre votre compte Sélect et un compte bancaire que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne. Vous devrez fournir une image d'un chèque annulé tiré sur votre compte externe.

Au moyen des services bancaires en ligne

- Accédez aux services bancaires en ligne et, sous Virement de fonds, sélectionnez Lier un compte externe.

Au moyen de notre application de services bancaires mobiles

- Accédez aux services bancaires mobiles, sélectionnez Virements, puis touchez Lier un compte externe.

Vous pouvez aussi remplir et nous faire parvenir le formulaire Convention de transfert de fonds qui est inclus dans la trousse de bienvenue. Dans ce cas, vous devrez aussi joindre au formulaire une copie d'un chèque annulé tiré sur votre compte externe.

Après la réception de votre demande pour lier vos comptes, le compte externe sera ajouté à votre liste personnelle aux fins de virement et vous pourrez effectuer des opérations entre ces deux comptes au moyen des services bancaires en ligne, mobiles et téléphoniques.

Renseignements complémentaires sur les virements de fonds

Restrictions applicables aux comptes personnels

Selon les règles établies par Paiements Canada, vous pouvez effectuer des virements seulement à partir de comptes personnels établis au ou aux mêmes noms que celui ou ceux de votre compte Sélect.

Virements à une date ultérieure et virements périodiques

Vous pouvez effectuer des virements à une date ultérieure ou de façon périodique. Après les avoir établies, vous pouvez consulter ces opérations à l'aide des services bancaires en ligne et de l'application de services bancaires mobiles.

Virements entre comptes de la Banque Manuvie

Si vous détenez plus d'un compte à la Banque Manuvie, il n'est pas nécessaire de les lier pour virer des fonds de l'un à l'autre. Vous pouvez réaliser ces opérations en tout temps à l'aide des services bancaires mobiles, téléphoniques et en ligne.

Conseils :

Lorsque vous établissez le dépôt de votre revenu dans votre compte Sélect, y transférez le solde d'un compte existant et modifiez vos prélèvements automatiques sur celui-ci, veillez à :

- laisser suffisamment d'argent dans le compte existant pour couvrir tout chèque encore non encaissé ou tout paiement arrivant à échéance avant que le virement soit effectué;
- ne pas fermer un compte existant avant d'avoir la certitude que tous les dépôts, les chèques et les paiements de factures effectués sur ce compte ont été transférés dans votre compte Sélect.





Et si je désire conserver un compte auprès d'une autre institution financière ?

Le compte Sélect Banque Manuvie devrait répondre à tous vos besoins bancaires. Cependant, si vous désirez conserver un compte auprès d'une autre institution financière, vous pouvez effectuer des virements entre l'un et l'autre selon vos besoins.

Mais rappelez-vous que vous tirerez le meilleur parti de votre compte Sélect si vous l'utilisez pour toutes vos opérations bancaires.

Étape 5 – Étape facultative : Remplir une demande pour souscrire à l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie et pour obtenir la carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC}

Il est possible que vous ayez déjà souscrit à l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie ou demandé la carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC} lorsque vous avez présenté votre demande d'ouverture de compte Sélect Banque Manuvie.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour faire une demande, communiquez avec votre représentant de la Banque Manuvie ou appelez les numéros suivants :

- Assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie :
1 877 765-2265
- Carte de crédit Visa* ManuvieCOMPTANT+^{MC} :
1 844 859-4516

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Section 2 :

Utiliser votre prêt hypothécaire Sélect

Votre prêt hypothécaire

Lors de l'ouverture de votre compte Sélect Banque Manuvie, vous avez choisi un prêt hypothécaire à taux fixe ou à taux variable.

Reportez-vous à votre Entente d'utilisation pour connaître :

- le montant du capital;
- le taux d'intérêt;
- la durée;
- le montant de vos versements périodiques composés d'intérêts et de capital (et de la prime d'assurance prêt hypothécaire si le capital initial de votre prêt hypothécaire représentait au moins 80 % de la valeur de votre maison);
- la fréquence de vos versements hypothécaires (toutes les semaines; toutes les deux semaines; deux fois par mois; tous les mois; remboursement accéléré toutes les semaines; ou remboursement accéléré toutes les deux semaines);
- la période d'amortissement.

Votre versement hypothécaire sera automatiquement porté au débit de votre compte bancaire Sélect Banque Manuvie ou d'un compte établi à votre nom auprès d'une autre institution financière. Si vous avez fractionné votre prêt hypothécaire en plusieurs portions, des retraits seront effectués séparément pour chaque portion en fonction des montants et de la fréquence des versements que vous avez choisis pour chacune. Vous pouvez modifier la fréquence de vos versements en tout temps afin de maximiser la gestion de vos liquidités chaque mois. Il vous suffit de nous appeler au 1 877 765-2265.

Vous pouvez transférer le solde d'un prêt à taux variable dans un prêt à taux fixe de même durée ou d'une durée plus longue que celle restant à courir sur votre dette à taux variable, sans aucune pénalité de remboursement anticipé. Si vous désirez transférer un prêt à taux fixe dans un autre prêt à taux fixe ou dans un prêt à taux variable, vous encourez une pénalité de remboursement anticipé (la plus élevée des deux sommes suivantes : trois mois d'intérêts ou le différentiel de taux d'intérêt*). Si vous avez plusieurs prêts à taux fixe, une pénalité de remboursement anticipé sera exigée pour chaque modification apportée.

Tous vos versements hypothécaires seront égaux pour toute la durée de votre prêt hypothécaire, sauf dans les cas suivants :

- si vous choisissez d'en augmenter le montant;
- si le taux de déclenchement est atteint, dans le cas d'un prêt hypothécaire à taux variable.

Le taux de déclenchement est le taux d'intérêt à partir duquel votre versement périodique ne suffit plus à payer les frais d'intérêts exigibles. Il est indiqué dans l'Entente d'utilisation (dans le cas d'un prêt hypothécaire à taux variable seulement) et expliqué en détail dans le document définissant les conditions générales du compte.

* **Différentiel de taux d'intérêt** : Pénalité de remboursement anticipé qui peut être appliquée si vous remboursez par anticipation un montant supérieur à celui auquel vous avez droit en vertu de vos privilèges de remboursement anticipé. Cette pénalité représente la différence entre le taux de votre prêt hypothécaire et celui d'un prêt hypothécaire se rapprochant le plus de la durée à courir sur votre prêt, multipliée par le solde impayé de votre prêt hypothécaire pour la durée à courir. Elle est proportionnelle au montant du capital remboursé par anticipation.

Options de remboursement anticipé

Si vous avez choisi un prêt hypothécaire fermé, vous pourriez vous libérer de votre dette plus rapidement en vous prévalant d'une seule ou des deux options de remboursement anticipé qui vous sont offertes :

- versement de sommes forfaitaires pouvant totaliser jusqu'à 20 % du montant initial de votre prêt hypothécaire;
- augmentation de vos versements hypothécaires périodiques jusqu'à concurrence de 25 %.

Si vous avez choisi un prêt hypothécaire ouvert, vous pouvez rembourser en partie ou en totalité le capital en tout temps. Vous pouvez également augmenter votre versement périodique une fois par année, sans pénalité de remboursement anticipé.

Si vous avez choisi de fractionner votre prêt hypothécaire en plusieurs portions, vous pouvez appliquer ces remboursements anticipés à l'une d'elles en particulier ou à chacune d'elles. Pour en savoir davantage sur le fractionnement de votre prêt hypothécaire, reportez-vous à la page 13.

Si vous remboursez par anticipation un montant supérieur à celui permis, vous devrez payer une pénalité de remboursement anticipé (la plus élevée des deux sommes suivantes : trois mois d'intérêts ou le différentiel de taux d'intérêt*). Si vous remboursez par anticipation le solde intégral d'une ou de plusieurs portions, vous ne pouvez pas utiliser une option de remboursement anticipé non exercée pour réduire les frais qui sont alors applicables.

* **Différentiel de taux d'intérêt** : Pénalité de remboursement anticipé qui peut être appliquée si vous remboursez par anticipation un montant supérieur à celui auquel vous avez droit en vertu de vos privilèges de remboursement anticipé. Cette pénalité représente la différence entre le taux de votre prêt hypothécaire et celui d'un prêt hypothécaire se rapprochant le plus de la durée à courir sur votre prêt, multipliée par le solde impayé de votre prêt hypothécaire pour la durée à courir. Elle est proportionnelle au montant du capital remboursé par anticipation.

Comment puis-je effectuer un remboursement anticipé ?

Pour effectuer un remboursement anticipé, appelez-nous au 1 877 765-2265 en tout temps pendant la durée de votre prêt hypothécaire. Vous pouvez effectuer plus d'un remboursement anticipé durant une année. Les privilèges annuels de remboursement anticipé sont établis en fonction de l'anniversaire de votre prêt hypothécaire Sélect. Un paiement forfaitaire sera appliqué à votre prêt au moment de votre appel et sera prélevé sur votre compte Sélect ou sur le compte bancaire que vous utilisez pour effectuer vos versements hypothécaires. Si vous décidez d'augmenter le montant de vos versements hypothécaires, cette augmentation prendra effet lors de votre prochain versement périodique. Pour les prêts hypothécaires fermés, l'augmentation maximale de 25 % est déterminée en fonction du montant de vos versements périodiques au début de la période annuelle.

Fractionner votre prêt hypothécaire

Vous pourriez avoir la possibilité de fractionner votre prêt hypothécaire en plusieurs prêts (maximum de cinq) de différentes durées, à taux fixe ou à taux variable. Vous bénéficierez ainsi des différents avantages que vous offrent les prêts à taux variable et à taux fixe, de durées courtes et longues, selon vos besoins. Certaines restrictions s'appliquent. Le montant minimum requis pour chaque portion hypothécaire est de 25 000 \$. En fractionnant votre prêt hypothécaire, vous pourriez notamment :

Réduire le stress que peut susciter une hausse éventuelle des taux d'intérêt : Vous pouvez demander qu'une partie de votre prêt hypothécaire soit affectée à un prêt de longue durée à un taux fixe intéressant, et conserver l'autre partie à un taux variable peu élevé de façon à pouvoir rembourser votre capital plus rapidement.

Abaisser votre taux d'intérêt effectif : Les taux d'intérêt sont généralement moins élevés pour des durées plus courtes. Vous pourriez tirer avantage de ces taux plus faibles. En répartissant, par exemple, votre prêt hypothécaire entre un prêt d'une durée d'un an à un taux fixe de 3,6 % et un prêt d'une durée de cinq ans à un taux fixe de 4,00 %, votre taux effectif serait de 3,80 % pour l'année suivante; il serait donc moins élevé que si vous aviez choisi un prêt d'une durée de cinq ans à taux fixe.

Bénéficier des avantages des deux types de prêts (taux fixes et taux variables) : Souvent, les taux hypothécaires variables permettent aux emprunteurs d'économiser sur les frais d'intérêts. Cependant, vous n'êtes peut-être pas prêt à vous exposer au risque découlant des variations de taux. Grâce au compte Sélect Banque Manuvie, vous pouvez appliquer un taux variable à une partie de votre prêt hypothécaire et maintenir le reste à un taux fixe.

Faire le suivi d'une partie de votre prêt hypothécaire à des fins fiscales : Travaillez-vous à domicile ? Si tel est le cas, le compte Sélect Banque Manuvie vous permettra de faire un suivi distinct d'une portion de votre prêt hypothécaire, c'est-à-dire du montant correspondant au pourcentage de votre maison utilisé pour vos activités professionnelles. Cette solution vous simplifiera la vie au moment de produire votre déclaration de revenus.

Réduire le risque lié au renouvellement de votre prêt hypothécaire : Nul ne peut savoir où se situeront les taux d'intérêt quand viendra le temps de renouveler votre prêt hypothécaire à taux fixe. Mais en fractionnant votre prêt hypothécaire en plusieurs portions, vous serez en mesure de le renouveler en plusieurs étapes et de réduire le risque de vous voir offrir des taux plus élevés.

Section 3 :

Utiliser votre compte bancaire Sélect

Services bancaires en ligne

Votre numéro de carte Accès vous permet de contrôler tous les aspects de votre compte bancaire. Pour accéder à votre compte en ligne, visitez le site Web banquemanuvie.ca et cliquez sur Connexion. Lorsque vous y êtes invité, entrez votre numéro de carte Accès et le mot de passe des services bancaires en ligne que vous avez créé lorsque vous nous avez appelés pour activer votre carte Accès.

Après avoir ouvert une session, vous serez en mesure de consulter les renseignements sur votre compte ainsi que vos plus récentes opérations. Grâce aux services bancaires en ligne, vous pouvez :

- consulter les taux d'intérêt* qui s'appliquent actuellement à votre compte;
 - inscrire et payer des factures;
 - virer des fonds entre votre compte Sélect et un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne;
 - envoyer et recevoir des fonds par Virement *Interac*^{MD};
 - consulter les soldes de votre compte et de votre prêt hypothécaire;
- passer en revue les dernières opérations effectuées sur votre compte;
 - modifier votre mot de passe;
 - commander des chèques;
 - imprimer des relevés d'opérations;
 - télécharger les renseignements sur votre compte dans divers logiciels comptables.

Après avoir terminé vos opérations, fermez votre session dans notre site Web et votre navigateur.

* Les intérêts créditeurs sont calculés sur le solde de clôture quotidien et sont versés au compte mensuellement.

À l'heure actuelle, la fonctionnalité Face ID^{MD} est offerte exclusivement aux utilisateurs d'un appareil iPhone X d'Apple^{MD}. Apple^{MD}, App Store^{MD}, Face ID^{MD} et Touch ID^{MD} sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android^{MC} et Google Play^{MC} sont des marques de commerce de Google Inc.

Services bancaires mobiles

Pour effectuer des opérations bancaires au moyen de votre appareil mobile, téléchargez l'application de services mobiles de la Banque Manuvie dans l'App Store (Apple^{MD}) ou dans Google Play^{MC} (Android^{MC}).

Après avoir téléchargé l'application, visitez la page banquemanuvie.ca/mobile pour en savoir davantage sur son utilisation.

Notre application de services bancaires mobiles vous permet de réaliser les opérations suivantes :

- accéder rapidement à votre compte et utiliser facilement la technologie Face ID^{MD} ou Touch ID^{MD} d'Apple ou le lecteur d'empreintes digitales d'Android;
- déposer des chèques;
- inscrire et payer des factures;
- virer des fonds entre votre compte Sélect et un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne;
- envoyer des fonds par Virement *Interac*^{MD};
- consulter les soldes de votre compte et de votre prêt hypothécaire;
- passer en revue les dernières opérations effectuées sur votre compte;
- modifier votre mot de passe;
- commander des chèques;
- trouver un GAB à proximité;
- demande une augmentation de votre limite hypothécaire.

* Les intérêts créditeurs sont calculés sur le solde de clôture quotidien et sont versés au compte mensuellement.

À l'heure actuelle, la fonctionnalité Face ID^{MD} est offerte exclusivement aux utilisateurs d'un appareil iPhone X d'Apple^{MD}. Apple^{MD}, App Store^{MD}, Face ID^{MD} et Touch ID^{MD} sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

Android^{MC} et Google Play^{MC} sont des marques de commerce de Google Inc.

Services bancaires téléphoniques

Nos services bancaires téléphoniques vous permettent d'effectuer vos opérations bancaires par téléphone. Après avoir établi les virements de fonds appropriés et dressé la liste des sociétés à payer, vous pourrez :

- payer une facture;
- écouter la liste de vos factures;
- virer des fonds entre votre compte Sélect et un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne;
- consulter les soldes de votre compte et de votre prêt hypothécaire;
- passer en revue les dernières opérations effectuées sur votre compte;
- vérifier les taux d'intérêt en vigueur;
- modifier votre mot de passe.



Conseils :

Par mesure de sécurité, nous vous recommandons de modifier votre mot de passe tous les 90 jours au minimum.



Faire des dépôts

Vous pouvez recourir à n'importe quelle méthode parmi les suivantes pour déposer des fonds dans votre compte Sélect.

1. Dépôts automatiques	Faites déposer automatiquement votre paie dans votre compte.
2. Dépôt mobile	Déposez des chèques avec votre appareil mobile en prenant simplement une photo.
3. Virements de fonds	Virez des fonds à partir d'un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne.
4. Virement <i>Interac</i>^{MD}	Recevoir des fonds par Virement <i>Interac</i> ^{MD}
5. GAB	Faites des dépôts dans presque tous les GAB affichant le logo du réseau THE EXCHANGE ^{MD} .
6. Bordereaux de dépôt de RBC Banque Royale (si vous en faites la demande lors de l'ouverture du compte)	Effectuez des dépôts au comptoir de n'importe quelle succursale de RBC Banque Royale. (Remarque : Des bordereaux de dépôt spéciaux doivent être remis au caissier. N'utilisez pas le coffre de nuit.)
7. Établissement de votre compte Sélect à titre de « facture »	Vous pouvez établir votre compte Sélect comme une « facture » auprès d'une autre institution financière afin d'y faire des dépôts.
8. Chèques	Envoyez des chèques par la poste à l'adresse suivante : Banque Manuvie, 500 King St. N, P.O. Box 1602, Waterloo (Ontario) N2J 4C6

1. Dépôts automatiques

Le moyen le plus simple d'accroître le solde de votre compte est de demander le dépôt automatique de votre revenu. Communiquez avec la personne-ressource ou le service responsable de la paie de votre employeur. Vous devrez fournir un formulaire de dépôt direct de votre compte Sélect Banque Manuvie. Vous pouvez utiliser la fonctionnalité Formulaire de dépôt direct accessible par l'entremise des services bancaires en ligne.

De plus, vous pouvez déposer dans votre compte Sélect des fonds provenant d'autres sources, comme votre revenu de placements, en communiquant avec l'institution financière ou la société concernée pour en faire la demande.

2. Dépôt mobile

Notre service Dépôt mobile vous permet de déposer un chèque en tout temps et en tout lieu, en prenant simplement une photo du chèque.

Une fois que vous avez ouvert une session dans notre application de services bancaires mobiles, appuyez sur Dépôt dans le menu principal. À partir de là, suivez les instructions afin de terminer votre dépôt.

Pour de plus amples renseignements sur cette fonction, visitez la page banquemanuvie.ca/mobile.

3. Virements de fonds

Si vous détenez un compte auprès d'une autre institution financière canadienne, vous pouvez le lier à votre compte Sélect afin de pouvoir virer facilement des fonds entre l'un et l'autre. Pour en savoir davantage sur l'établissement de virements bancaires, reportez-vous à la page 8.

Les fonds que vous virez dans votre compte peuvent faire l'objet d'une retenue. Pour en savoir davantage sur notre politique de retenue de fonds, reportez-vous au document définissant les dispositions générales de votre compte ou communiquez avec nous.

4. Virement *Interac*^{MD}

Virement *Interac* vous permet d'envoyer de manière rapide, simple et sécuritaire des fonds à une personne ayant une adresse courriel et un compte bancaire personnel auprès d'une institution financière canadienne, ou de recevoir des fonds de sa part. Aussi appelé « virement de fonds par courriel », Virement *Interac*^{MD} est une excellente solution de rechange à l'argent liquide et aux chèques.

Quand vous recevez des fonds par Virement *Interac*, ces fonds sont aussitôt déposés dans votre compte et sont accessibles dès le jour ouvrable suivant au moyen d'un GAB ou d'une opération de débit. La réception de fonds par Virement *Interac* est toujours gratuite.

Sécurité des Virement *Interac*

L'argent envoyé par virement électronique n'est pas acheminé par courriel ni par message texte. L'avis donne seulement au destinataire les instructions pour qu'il puisse déposer la somme virée. Les fonds demeurent en sécurité auprès d'une institution financière en tout temps. Ils sont transmis par les voies de règlements interbancaires utilisés depuis longtemps pour les chèques, les dépôts et les retraits aux guichets automatiques.

5. GAB

Votre carte Accès vous permet d'effectuer des dépôts dans votre compte Sélect dans la plupart des guichets automatiques affichant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada. Utilisez notre localisateur de GAB sur le site banquemanuvie.ca et dans notre application des services bancaires mobiles pour trouver le guichet bancaire le plus près.

6. Bordereaux de dépôt de RBC Banque Royale

Pour faciliter vos dépôts, nous avons conclu avec RBC Banque Royale une entente vous permettant de déposer des fonds dans votre compte seulement **en vous présentant au comptoir** d'une succursale de RBC Banque Royale.

Il ne faut pas en déduire que vous détenez un compte auprès de RBC Banque Royale, ni que les caissiers connaissent bien le compte Sélect Banque Manuvie. Vous ne pouvez pas faire de dépôts à un guichet automatique ni dans un coffre de nuit de RBC Banque Royale; seuls les dépôts effectués en personne auprès d'un caissier de RBC Banque Royale sont acceptés.

Comment puis-je faire un dépôt à la RBC Banque Royale ?

Si vous avez demandé à recevoir des bordereaux de dépôt lors de la demande d'ouverture de votre compte Sélect Banque Manuvie, RBC Banque Royale vous les fera parvenir quatre à six semaines après son activation. Si vous n'avez pas commandé de bordereaux de dépôt et vous aimeriez en recevoir, communiquez avec nous au 1 877 765-2265. Les renseignements de la Banque Manuvie et ceux ayant trait à votre compte seront encodés sur vos bordereaux de dépôt personnalisés.

Voici comment utiliser ces bordereaux :

1. Inscrivez la date et le montant de votre dépôt sur le bordereau.
2. Présentez ce bordereau et votre dépôt **à un caissier seulement** d'une succursale de RBC Banque Royale. N'utilisez pas le coffre de nuit.

Veillez prévoir au moins deux jours ouvrables pour le traitement des dépôts effectués par l'entremise d'un caissier de RBC Banque Royale. Bien que le traitement d'un dépôt puisse prendre quelques jours, l'opération portera la date à laquelle vous avez effectué votre dépôt. Tous les dépôts effectués à une succursale de RBC Banque Royale après 15 h, heure de l'Est, porteront la date du jour ouvrable suivant.

Si le caissier parle de votre dépôt comme d'une opération d'entreprise, ne vous en faites pas. Comme le dépôt est effectué à partir de vos renseignements personnels, les fonds seront affectés à votre compte Sélect Banque Manuvie, peu importe la façon dont RBC Banque Royale traite le dépôt de son côté.

Conseils :

Vous pouvez vous présenter à n'importe quel **caissier de RBC Banque Royale** en succursale, y compris utiliser la file réservée aux opérations d'entreprise.



7. Établissement de votre compte Sélect à titre de « facture »

Si vous le préférez, vous pouvez conserver un compte auprès d'une banque traditionnelle pour encaisser des chèques, changer des pièces de monnaie, réaliser des opérations bancaires en succursale, etc. Si tel est le cas, vous pourriez être en mesure d'établir votre compte Sélect comme une « facture » à payer auprès de cette institution. Vous pourrez ensuite déposer des fonds ou des chèques dans ce compte, et utiliser les options de paiement de factures de cette institution – par téléphone, en ligne, au moyen des services bancaires mobiles et, parfois, des GAB – pour « payer » votre compte Sélect ou y virer des fonds.

8. Chèques

Vous pouvez nous envoyer des chèques à déposer dans votre compte. Pour ce faire, établissez le chèque à votre nom, inscrivez le numéro de votre compte Sélect au verso et envoyez-le nous par la poste à l'adresse Banque Manuvie, 500 King St. N., PO Box 1602, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

Ne faites pas les opérations suivantes :

- endosser le chèque;
- envoyer de l'argent par la poste.

Renseignements importants sur les dépôts dans votre compte

N'oubliez pas de prévoir suffisamment de temps pour le traitement des dépôts. Prévoyez au moins deux jours ouvrables pour le traitement des dépôts effectués à un GAB, par l'entremise d'un caissier de RBC Banque Royale ou par virement dans votre compte Sélect. Bien que le traitement d'un dépôt puisse prendre quelques jours, l'opération portera la date à laquelle vous avez effectué votre dépôt. En ce qui concerne les chèques envoyés par la poste, l'opération portera la date du jour de leur réception par la Banque Manuvie.

En ce qui concerne les dépôts par chèque et les virements de fonds dans votre compte, la somme déposée peut faire l'objet d'une retenue. Pour en savoir davantage sur notre politique de retenue de fonds, veuillez vous reporter au document définissant les dispositions générales de votre compte ou communiquer avec nous.

Faire des retraits

Votre compte Sélect vous permet d'accéder facilement à vos fonds.

1. Achats par carte de débit et retraits	Effectuez des achats par carte de débit chez des détaillants. Utilisez l'option de retrait en espèces chez les détaillants qui offrent ce service.
2. GAB	Effectuez des retraits à n'importe quel GAB*.
3. Virements de fonds	Virez des fonds vers un compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière canadienne.
4. Virement <i>Interac</i>^{MD}	Envoyer des fonds par Virement <i>Interac</i> ^{MD} .
5. Prélèvements automatiques	Établissez des prélèvements automatiques.
6. Paiements de factures	Payez des factures au moyen des services bancaires mobiles, téléphoniques et en ligne.
7. Chèques personnalisés	Tirez un chèque pour réaliser un paiement.

1. Achats par carte de débit et retraits

La carte Accès vous permet de faire des achats par débit auprès de détaillants partout dans le monde. Si le montant de votre achat est inférieur à 100 \$, il se peut que vous puissiez utiliser la fonction Flash *Interac*^{MD} qui est intégrée à votre carte Accès et qui permet de faire un paiement en tenant simplement la carte au-dessus d'un terminal de paiement.

Si vous avez choisi le forfait mensuel assorti d'un nombre illimité d'opérations, tous les achats effectués au Canada sont couverts. Si vous avez choisi l'option de paiement à la pièce, vous devrez payer des frais pour les achats par débit. Pour obtenir la liste complète des nos services et frais divers, visitez le site Web banquemanuvie.ca.

Les achats par carte de débit peuvent être une excellente occasion de retirer des fonds de votre compte sans payer de frais de commodité, s'il n'y a aucun guichet arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} à proximité. Certains détaillants, notamment les épiciers, permettent de retirer des fonds gratuitement lorsque vous effectuez un achat par débit.

* En utilisant les GAB affichant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD}, vous vous assurez de ne payer aucuns frais de commodité. Si vous avez choisi l'option de paiement à la pièce, vous devrez également payer des frais pour les retraits effectués aux GAB.

2. GAB

Votre carte Accès vous permet de retirer des fonds dans n'importe quel GAB arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD}, *Interac*^{MD}, Cirrus^{MD} ou Maestro^{MD} partout dans le monde.

Au Canada, utilisez les GAB du réseau THE EXCHANGE^{MD} pour éviter de payer les frais de commodité exigés par les autres banques. Vous trouverez à la page 7 de plus amples renseignements sur ce réseau.

Si vous avez choisi le forfait mensuel assorti d'un nombre illimité d'opérations, tous les retraits effectués dans des GAB au Canada sont couverts. Si vous avez choisi l'option de paiement à la pièce, vous devrez également payer des frais pour les retraits effectués aux GAB situés au Canada.

Des frais seront exigés pour les retraits effectués à des GAB à l'extérieur du Canada. Pour obtenir la liste complète des nos services et frais divers, visitez le site Web banquemanuvie.ca.

3. Virements de fonds

Si vous détenez un compte auprès d'une autre institution financière canadienne, vous pouvez le lier à votre compte Sélect afin de pouvoir virer facilement des fonds entre l'un et l'autre. Pour en savoir davantage sur l'établissement de virements bancaires, reportez-vous à la page 8.

Pour tenir compte du délai de traitement des virements vers des comptes externes, ceux-ci doivent être postdatés d'au moins un jour ouvrable. Le temps requis pour effectuer un virement dépend également du délai de traitement de l'institution financière externe.

4. Virement *Interac*^{MD}

Vous pouvez également retirer des fonds de votre compte Sélect au moyen d'un virement *Interac*^{MD}. Un virement *Interac*^{MD} est un moyen sécuritaire de virer des fonds de votre compte bancaire vers un compte détenu auprès d'une institution financière canadienne en utilisant les services bancaires mobiles ou en ligne. Rapide, simple et sécuritaire, le service Virement *Interac*^{MD} est une excellente solution de rechange à l'argent liquide et aux chèques. Lorsque vous faites un virement *Interac*^{MD}, les fonds sont prélevés sur votre compte sur-le-champ.

Pour commencer, ouvrez une session dans les services bancaires en ligne ou dans notre application de services bancaires mobiles. Vous devez vous inscrire au service de virement *Interac*^{MD}, créer votre profil et ajouter le nom des destinataires.

Si vous avez choisi le forfait mensuel couvrant un nombre illimité d'opérations, vous avez droit à trois virements électroniques gratuits par mois. Des frais seront exigés pour les virements électroniques suivants. Si vous avez choisi l'option de paiement à la pièce, des frais sont applicables à chaque virement *Interac*^{MD}.

5. Prélèvements automatiques

Vous pouvez établir des prélèvements automatiques pour payer vos frais d'adhésion à un centre sportif ou effectuer les versements de votre prêt automobile.

Quelle est la marche à suivre pour établir des paiements automatiques ?

Pour que des paiements préautorisés soient prélevés dans votre compte Sélect Banque Manuvie, veuillez communiquer avec votre fournisseur. Vous devrez fournir les renseignements sur votre compte. Vous pouvez utiliser le formulaire de dépôt direct accessible par l'entremise des services bancaires en ligne.

6. Paiements de factures

Vous pouvez payer vos factures directement à partir de votre compte. Ces opérations sont gratuites si vous avez choisi le forfait mensuel. Vous devrez payer des frais si vous avez choisi de payer les opérations à la pièce. Vous pouvez modifier la liste de vos fournisseurs et payer des factures à la date courante, à une date ultérieure ou périodiquement en utilisant nos services bancaires mobiles, téléphoniques ou en ligne.

Comment puis-je payer une facture au moyen de mon compte Sélect ?

Deux façons permettent d'établir des paiements de factures :

1. Rassemblez toutes les factures que vous désirez payer, puis accédez aux services en ligne ou mobiles. Cliquez sur « Ajouter un bénéficiaire au dossier » pour chaque facture que vous désirez payer. Si une société ne figure pas dans notre liste, vous pouvez suggérer que le bénéficiaire y soit ajouté par l'intermédiaire des services bancaires en ligne ou mobiles, ou en nous appelant au 1 877 765-2265.
2. Rassemblez toutes les factures que vous désirez payer, puis appelez-nous au 1 877 765-2265. Nous verserons à votre dossier vos instructions de paiement de factures.

Les factures que vous ajoutez à votre liste seront également accessibles à partir des services bancaires mobiles, téléphoniques ou en ligne.



Conseils :

Assurez-vous d'avoir en main un relevé de compte récent afin de pouvoir inscrire correctement les renseignements relatifs au compte et au nom de la société. Des milliers de sociétés sont inscrites dans le système de paiement de factures de la Banque Manuvie et certaines ont des noms très similaires.

Comment puis-je payer une facture en ligne ?

Ouvrez une session dans les services bancaires en ligne, puis sélectionnez l'option « Payer des factures » dans le menu de gauche. Sélectionnez ensuite la ou les factures que vous souhaitez payer, puis inscrivez le montant et la date à laquelle vous désirez que l'opération soit effectuée.

Comment puis-je payer une facture au moyen de mon appareil mobile ?

Ouvrez une session dans notre application de services bancaires mobiles, puis sélectionnez l'option « Payer des factures » dans le menu situé au bas de l'écran. Sélectionnez ensuite un bénéficiaire dans la liste ou ajoutez-en un nouveau. Remplissez les autres champs et soumettez votre paiement.

Comment puis-je payer une facture par téléphone ?

À partir du menu principal, sélectionnez l'option « Payer une facture, virer des fonds ou consulter les données sur les opérations du compte ». Suivez ensuite les instructions qui vous seront données.

Le système mentionnera le nom du fournisseur à payer, les quatre derniers chiffres du numéro de votre compte auprès de celui-ci et un code d'identification de deux chiffres (par exemple, « pour Bell Canada 1234, faites le 01 »).

Prévoyez suffisamment de temps pour le traitement des factures que vous payez au moyen des services bancaires mobiles, téléphoniques ou en ligne. Certaines sociétés mettent deux jours ouvrables ou plus pour accuser réception du paiement d'une facture. Pour éviter qu'il soit en retard, assurez-vous de soumettre votre paiement **au moins trois jours ouvrables avant la date d'échéance** indiquée sur la facture. Vous pouvez consulter la liste des sociétés qui mettent généralement un certain temps pour accuser réception d'un paiement de facture dans notre site des services bancaires en ligne et de notre application de services bancaires mobiles.



Conseils :

Lorsque vous établissez le paiement d'une facture à une date ultérieure, assurez-vous d'avoir des fonds suffisants dans votre compte à cette date. Si votre compte n'est pas suffisamment approvisionné à la date sélectionnée, les autres opérations devant être effectuées à une date ultérieure ne seront pas traitées.

7. Chèques personnalisés

Si vous avez choisi le forfait mensuel couvrant un nombre illimité d'opérations, nous vous fournirons gratuitement une provision initiale de chèques personnalisés. Les chèques vous seront envoyés séparément dans les deux semaines suivant l'ouverture de votre compte. Si vous avez choisi l'option de paiement à la pièce, vous devrez commander vos chèques.

À la réception de vos chèques, vérifiez l'exactitude de vos nom, adresse, numéro de téléphone et numéro de compte.

Deux méthodes permettent de commander des chèques :

- Utilisez l'option « Commander des chèques » dans les services bancaires mobiles et en ligne.
- Affichez les modèles de chèques offerts sur le site dhlt.com et communiquez directement avec le fournisseur (Davis + Henderson) au 1 877 448-1294.
- Appelez-nous au 1 877 765-2265 et nous commanderons les chèques pour vous.

Veillez prévoir deux semaines pour l'impression et la livraison.

Relevés de votre compte Sélect Banque Manuvie

Nous vous ferons parvenir chaque mois un relevé détaillé de votre compte Sélect. Celui-ci vise à vous aider à gérer facilement votre compte en fonction de votre plan financier. Si vous ne voulez pas attendre de recevoir votre relevé mensuel, vous pouvez consulter un relevé faisant état seulement des opérations imputées à votre compte à partir de la section « Soldes des comptes » des services bancaires en ligne. Vous pourrez préciser la période qui vous intéresse en remontant au besoin jusqu'à deux ans avant la date du jour.

À la fin de janvier de chaque année, vous recevrez un relevé complet de votre prêt hypothécaire Sélect. Ce document contiendra votre solde hypothécaire actuel, un sommaire des versements de capital effectués et des intérêts payés durant l'année, et fera état du taux d'intérêt en vigueur, entre autres renseignements.



Conseils :

Lisez vos relevés attentivement chaque mois. Si vous y décelez des erreurs ou des inexactitudes, vous disposez de 30 jours pour communiquer avec la Banque Manuvie.

Perte ou vol de votre Carte Accès

En cas de perte ou de vol de votre carte Accès, ou si quelqu'un découvre votre NIP, veuillez nous en informer immédiatement en composant le 1 877 765-2265. Nous annulerons votre carte et vous en enverrons une nouvelle, ainsi qu'un nouveau NIP.

Devises

Pour obtenir des devises, nous vous recommandons de faire appel à un bureau de change. En voyage, vous trouverez qu'il est peut-être plus sécuritaire et pratique d'utiliser votre carte Accès plutôt que de régler vos dépenses en espèces.

Dépôt de devises

Bien que le compte Sélect Banque Manuvie pour entreprises soit établi en dollars canadiens, nous pouvons accepter des chèques libellés en dollars américains qui sont tirés sur des comptes détenus auprès d'institutions financières canadiennes, mais des frais de traitement seront exigés. Pour déposer un chèque libellé en dollars américains :

- Inscrivez le numéro de votre compte Sélect Banque Manuvie au verso.
- Assurez-vous qu'il est clairement indiqué sur le chèque que le montant est en monnaie américaine.
- Envoyez le chèque à l'adresse suivante : Banque Manuvie, 500 King Street North, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

Pour les autres devises, communiquez avec nous au 1 877 765-2265 pour obtenir de plus amples renseignements.

Rappelez-vous de prévoir quelques jours pour le traitement de ces dépôts

Lorsqu'un chèque établi en devise nous est transmis directement par la poste, il doit être compensé par un service indépendant et le montant doit nous être versé en dollars canadiens avant que nous puissions immédiatement imputer le montant pertinent au crédit de votre compte. De plus, comme nous n'avons aucun contrôle sur ce processus de compensation, nous ne pouvons pas garantir le délai de traitement.

Section 4 :

Après le remboursement de votre prêt hypothécaire

Qu'arrive-t-il à votre compte Sélect Banque Manuvie lorsque vous avez fini de rembourser votre prêt hypothécaire ? Votre compte bancaire demeure fonctionnel. Vous pouvez continuer à l'utiliser comme à l'habitude. Et n'oubliez pas que chaque dollar dans votre compte est assujéti à un taux d'intérêt élevé*. Pour connaître nos taux en vigueur, consultez le site banquemanuvie.ca ou téléphonez-nous au 1 877 765-2265. Comme pour tout autre compte de dépôt, les intérêts portés au crédit de votre compte dépassant 50 \$ au cours d'une année sont imposables.

Conseils :

Profitez des options de remboursement anticipé parmi les plus avantageuses du secteur afin de rembourser votre prêt hypothécaire le plus rapidement possible. Dans le cas d'un prêt hypothécaire fermé, vous pouvez verser chaque année un montant forfaitaire allant jusqu'à 20 % du montant initial de votre prêt hypothécaire ou augmenter vos versements périodiques jusqu'à concurrence de 25 %.

Si vous avez un prêt hypothécaire ouvert, vous pouvez le rembourser en tout temps, en partie ou en totalité, ou choisir d'augmenter vos versements périodiques du montant de votre choix une fois par année pendant la durée du prêt.

Si vous avez choisi de fractionner votre prêt hypothécaire en plusieurs portions, vous pouvez appliquer ces remboursements anticipés à l'une d'elles en particulier ou à chacune d'elles. Appelez-nous au 1 877 765-2265 pour effectuer un remboursement anticipé.



Section 5 :

Taux et frais

Taux d'intérêt

Vous trouverez dans la présente section les différents taux applicables à votre compte Sélect Banque Manuvie. La Banque Manuvie évalue périodiquement différents facteurs économiques et concurrentiels pour s'assurer que ses taux hypothécaires et bancaires demeurent concurrentiels par rapport à ceux des produits similaires offerts sur le marché canadien.

Taux hypothécaires applicables au compte Sélect Banque Manuvie

Le taux d'intérêt annuel et la durée de votre prêt hypothécaire sont indiqués dans votre Entente d'utilisation. Si vous avez fractionné votre prêt hypothécaire en plusieurs portions, ces renseignements vous seront fournis dans un tableau propre à chacune de ces portions. Vous trouverez les taux d'intérêt courants applicables à tous les types de prêts hypothécaires et à toutes les durées à l'adresse banquemanuvie.ca.

Taux du compte bancaire Sélect Banque Manuvie

Il s'agit du taux d'intérêt annuel qui sera appliqué au solde de votre compte bancaire Sélect*. Ce taux peut changer. Le taux d'intérêt courant est publié sur le site Web banquemanuvie.ca.

Aux d'intérêt hypothécaire maximum

Vous trouverez dans votre Entente d'utilisation (un document engageant votre responsabilité qui décrit les conditions du contrat de prêt entre vous et nous) le ou les taux d'intérêt applicables à votre prêt hypothécaire Sélect. Le ou les documents de sûreté qui décrivent la sûreté de la Banque ou la charge grevant votre propriété (jointe à votre hypothèque) font référence à un taux d'intérêt « maximum », à savoir le taux préférentiel de la Banque Manuvie + 7,0 % (le taux de « sûreté »). Les lois provinciales nous obligent à établir et à divulguer un taux d'intérêt maximum qui peut être appliqué à un prêt hypothécaire. Ce taux de sûreté n'est pas le taux dont vous êtes responsable, mais simplement un taux maximum couvert par la sûreté. Autrement dit, la Banque grève votre propriété d'une sûreté qui couvre les intérêts jusqu'à un taux maximum.

* Les intérêts créditeurs sont calculés sur le solde de clôture quotidien et sont versés au compte mensuellement.

Frais

Provisions insuffisantes

Le solde de votre compte bancaire ne peut jamais être négatif (que ce soit après le décaissement d'un chèque, un versement hypothécaire, le paiement d'une facture, un virement, un retrait à un GAB ou la réalisation de toute opération de débit). Dans un tel cas, l'opération sera refusée et pourrait être annulée pour insuffisance de fonds. Vous devrez alors déposer d'autres fonds dans votre compte et payer les frais applicables aux chèques sans provision. Veillez à déposer suffisamment de fonds chaque mois pour éviter ces frais.

Frais de quittance

Si vous obtenez quittance pour la garantie hypothécaire afférente à votre compte Sélect Banque Manuvie, des frais (assujettis aux lois provinciales) seront exigés pour la préparation des documents de quittance (ces frais peuvent changer).

Visitez le site Web banquemanuvie.ca ou appelez-nous au 1 877 765-2265 pour obtenir des précisions. De plus, les frais exigés pour l'enregistrement de la quittance au bureau de la publicité des droits compétent seront à votre charge. Veuillez prévoir 30 jours pour l'établissement de la quittance.

Frais exigés pour l'augmentation du prêt hypothécaire

Des frais seront exigés pour augmenter la limite hypothécaire si ce montant n'excède pas celui de l'hypothèque enregistrée. Si l'augmentation excède le montant de l'hypothèque enregistrée, vous devrez payer le plein montant de l'assurance titres. Les frais d'assurances titres varient d'une province à l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez-nous au 1 877 765-2265.

Modification des frais

Les frais peuvent être modifiés sous réserve d'un préavis de 30 jours. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais sur le site Web banquemanuvie.ca.

Frais mensuels

La section de votre Entente d'utilisation présentant les caractéristiques de votre compte Sélect précise si celui-ci est assorti d'un forfait mensuel ou de l'option de paiement des frais à la pièce. Si vous désirez modifier votre choix, appelez-nous au 1 877 765-2265.

Forfait mensuel

Les frais du Sélect Banque Manuvie s'établissent à 16,95 \$ par mois (9,95 \$ pour les clients de 60 ans et plus). Ces frais vous donnent droit à un nombre illimité d'opérations par mois :

- Dépôts directs (en dollars canadiens)
- Dépôts et retraits aux GAB arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada
- Opérations au moyen des services bancaires mobiles, téléphoniques ou en ligne
- Achats par carte de débit au Canada
- Virements de fonds
- Virements *Interac*^{MD} (jusqu'à trois par mois)
- Prélèvements automatiques
- Paiements de factures
- Chèques (libellés en dollars canadiens)
- Envoi de chèques par la poste (en dollars canadiens)

Il y aura exonération des frais mensuels si le compte affiche un solde positif d'au moins 5 000 \$ à la fin de chaque mois.

Il y aura exonération des frais liés à l'utilisation de la carte Accès en dehors du Canada et à l'envoi d'un virement *Interac*^{MD} si le compte affiche un solde positif d'au moins 5 000 \$ après chaque opération.

Certaines opérations facturées directement par d'autres institutions financières ou nécessitant un soutien administratif additionnel ne sont pas incluses dans le forfait mensuel. Sauf

indication contraire, ces frais sont applicables par opération et sont exprimés en dollars canadiens. Pour obtenir la liste complète des frais en vigueur pour le compte, veuillez visiter le site banquemanuvie.ca.

Paiement des frais à la pièce

Ce type de compte bancaire vous permet d'effectuer sans frais et chaque mois un nombre illimité d'opérations parmi les suivantes :

- Dépôts directs (en dollars canadiens)
- Dépôts aux GAB arborant le logo du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada
- Opérations au moyen des services bancaires mobiles, téléphoniques ou en ligne
- Virements de fonds
- Prélèvements automatiques
- Chèques (libellés en dollars canadiens)
- Envoi de chèques par la poste (en dollars canadiens)

Les titulaires d'un compte affichant un solde d'au moins 5 000 \$ après chaque opération sont exonérés des frais applicables aux opérations suivantes :

- Retraits aux GAB (au Canada et à l'étranger)
- Achats par débit (au Canada et à l'étranger)
- Envoi d'un virement *Interac*^{MD}
- Paiements de factures

Section 6 :

Protection de votre compte

L'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie est un moyen abordable de protéger votre stabilité financière et de préserver le niveau de vie de votre famille advenant un décès, une invalidité ou une perte d'emploi.

Principaux avantages

Principales caractéristiques de l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie :

- Couverture d'un solde hypothécaire Sélect
- Banque Manuvie allant jusqu'à 500 000 \$¹.
- Couverture d'assurance vie et possibilité d'y greffer la garantie d'assurance invalidité et perte d'emploi.
- Assurance offerte aux titulaires de compte Sélect Banque Manuvie admissibles qui âgés de 18 à 64 ans et résidant au Canada.
- Processus de proposition simple. Après la présentation d'une demande, un représentant de Manuvie communiquera avec vous pour vous poser des questions sur votre santé.
- Primes réduites. Ainsi, votre prime baisse à mesure que votre solde hypothécaire diminue².
- Protection offerte aux titulaires d'un compte conjoint.
- Admissibilité à la couverture maintenue jusqu'à l'âge de 64 ans. Si vous remboursez votre prêt hypothécaire actuel et que vous en souscrivez un autre avec nous par la suite, vous êtes automatiquement admissible à la couverture.

- Immobilisation de votre taux dès l'approbation de votre demande. Votre prime dépend du solde de votre prêt hypothécaire. Moins votre solde est élevé, plus faible sera votre prime.
- Période d'examen sans frais de 60 jours. Vous disposez de 60 jours pour évaluer votre couverture. Si vous déterminez durant cette période que la couverture ne répond pas à vos besoins, vous pouvez nous en aviser par écrit et nous vous rembourserons intégralement le montant payé.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Lorsque vous avez rencontré votre représentant de la Banque Manuvie, il vous a présenté l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie et vous a remis une brochure contenant tous les renseignements sur ce produit. Elle indique notamment à quel moment l'assurance entre en vigueur et à quel moment les éventuelles prestations cesseront. Elle contient également notre engagement en matière de confidentialité et de protection des renseignements personnels, ainsi que notre politique concernant l'échange de renseignements.

Si vous avez des questions au sujet de l'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie, communiquez avec votre représentant de Banque Manuvie ou appelez-nous au 1 877 765-2265.

¹ Si vous avez plusieurs comptes, la couverture d'assurance crédit que vous pouvez souscrire pour l'ensemble de vos comptes Manuvie Un et Sélect Banque Manuvie ne peut pas être supérieure à 500 000 \$.

² Si vous décidez ultérieurement d'augmenter votre limite hypothécaire, vous devrez soumettre une nouvelle proposition pour que votre contrat d'assurance couvre le plein montant du prêt.

Section 7 : **Cartes de crédit Visa*** **ManuvieCOMPTANT+^{MC}**

Le compte Sélect Banque Manuvie comporte plusieurs caractéristiques qui peuvent vous aider à simplifier vos opérations bancaires, à rembourser vos dettes plus rapidement et à épargner davantage. Un excellent moyen de tirer davantage parti du compte Sélect Banque Manuvie – et de vous récompenser encore plus – est de demander une carte de crédit Visa* Platine ManuvieCOMPTANT+^{MC} ou Visa Infinite* ManuvieCOMPTANT+^{MC}.

Avec ces cartes, vous profiterez d'offres de lancement alléchantes et d'importantes remises en argent sur chaque achat.

Carte Visa Infinite* **ManuvieCOMPTANT+^{MC}**

Obtenez des remises en argent de 3 % sur vos achats à l'épicerie, de 2 % sur vos dépenses de voyage (hôtels, transporteurs aériens et croisiéristes) et de 1 % sur tous vos autres achats¹.

Carte Visa* Platine **ManuvieCOMPTANT+^{MC}**

Obtenez des remises en argent de 2 % sur vos achats à l'épicerie et de 0,5 % sur tous vos autres achats¹.

Pour de plus amples renseignements sur nos cartes de crédit, visitez la page banquemanuvie.ca/cartesdecredit ou appelez-nous au 1 877 765-4516.

Section 8 : **Modifications apportées** **à votre compte**

En cas de déménagement

Quelle sera l'incidence de la vente de votre propriété sur votre compte Sélect Banque Manuvie ? Tout dépend de vos plans.

Si vous n'achetez pas une autre propriété :

À la vente de votre propriété, vous utilisez le produit de la transaction pour rembourser votre prêt hypothécaire et ce dernier est alors rayé de votre compte Sélect Banque Manuvie. Si vous le désirez, vous pouvez toutefois continuer à utiliser votre compte bancaire Sélect comme compte-chèques à intérêt élevé. Veuillez nous appeler au 1 877 765-2265 avant la date de clôture de la transaction pour prendre les dispositions nécessaires.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

¹ Des conditions s'appliquent; visitez la page banquemanuvie.ca/cartesdecredit pour obtenir plus de renseignements.

Si vous achetez une nouvelle propriété :

Certaines mesures importantes doivent être prises à l'avance pour transférer votre compte Sélect Banque Manuvie à votre nouvelle propriété.

Si la date de clôture de votre achat coïncide avec celle de votre propriété actuelle :

1. Veuillez nous prévenir au moins un mois à l'avance avant par téléphone au 1 877 765-2265.
2. Nous réévaluerons votre situation à la lumière de vos renseignements financiers actualisés et de vos antécédents en matière de crédit.
3. Nous organiserons une évaluation de votre nouvelle propriété afin de déterminer la nouvelle limite hypothécaire applicable à votre compte Sélect Banque Manuvie. Des frais peuvent être exigés.
4. Nous coordonnerons la préparation des documents nécessaires au transfert de votre hypothèque de la propriété actuelle à votre nouvelle propriété.
5. Vous devrez, avec votre notaire (qui s'occupera de l'achat de votre propriété), examiner les documents fournis et les signer, puis lui demander de certifier votre signature.

Si la date de clôture de l'achat de votre nouvelle propriété tombe APRÈS celle de votre propriété actuelle, en présumant que votre nouvelle propriété remplit les critères d'admissibilité de Sélect Banque Manuvie (Vous reporter aux étapes 1 à 5), alors :

6. Le produit de la vente de votre propriété devra être appliqué à votre compte Sélect Banque Manuvie existant afin de couvrir tout solde hypothécaire (autrement dit, vous devrez rembourser la totalité du solde de votre compte Sélect Banque Manuvie).
7. Les fonds supplémentaires déposés dans votre compte bancaire Sélect seront assujettis au taux d'intérêt élevé* applicable.
8. À la date de clôture de l'achat de votre nouvelle propriété, votre prêt hypothécaire Sélect Banque Manuvie sera activé en fonction du solde hypothécaire de votre nouvelle propriété. Un chèque sera établi au nom de votre notaire pour faciliter l'achat et votre compte Sélect Banque Manuvie sera débité en conséquence.

* Les intérêts créditeurs sont calculés sur le solde de clôture quotidien et sont versés au compte mensuellement.

Si la date de clôture de l'achat de votre nouvelle propriété tombe AVANT celle de votre propriété actuelle :

En supposant que vous demeurez admissible à un prêt hypothécaire Sélect Banque Manuvie, un financement provisoire vous sera offert. Veuillez noter que nous offrons un financement provisoire uniquement lorsque les offres d'achat et de vente sont fermes. Notez également que vous pourriez devoir établir un compte Sélect Banque Manuvie assorti d'un nouveau numéro si la date de clôture de l'achat de votre nouvelle propriété tombe **avant** celle de votre nouvelle propriété.

Prêt de construction

Si vous prévoyez construire une maison personnalisée, sachez qu'un prêt de construction n'est habituellement pas accordé dans le cadre du programme Sélect Banque Manuvie. Appelez-nous au 1 877 765-2265 pour déterminer si vous êtes admissible à un financement au titre du programme Manuvie Un.

Si vous achetez une maison en voie de construction, la Banque Manuvie l'évaluera après son achèvement ou juste avant la date de clôture de son achat afin de vérifier que la construction est bel et bien terminée. De façon générale, une somme équivalant à 10 % de la valeur estimative de la maison sera retenue sur votre prêt hypothécaire Sélect Banque Manuvie afin de nous assurer qu'il ne reste aucun privilège du constructeur sur la propriété.

Augmentation de votre prêt hypothécaire

Si la valeur de votre propriété augmente de manière importante, votre capacité d'emprunt pourrait augmenter elle aussi. Pour augmenter votre limite hypothécaire, nous procéderons à une nouvelle évaluation de votre propriété. Votre dossier devra toutefois être réévalué avant que votre limite hypothécaire soit modifiée. Si le montant du prêt hypothécaire que vous avez initialement choisi est inférieur au prêt maximum autorisé, vous pourrez, sur demande, l'augmenter jusqu'à concurrence de ce maximum. Des frais peuvent être exigés. Vous pouvez demander une augmentation de votre limite hypothécaire autorisée au moyen de notre application de services bancaires mobiles ou en nous téléphonant au 1 877 765-2265.

Financement hypothécaire supplémentaire

Si vous cherchez à obtenir un financement hypothécaire supplémentaire auprès d'une autre institution financière, vous devez nous en informer en nous appelant au 1 877 765-2265 et obtenir notre consentement par écrit avant de grever la propriété d'une hypothèque supplémentaire.

Pour obtenir plus de renseignements,
visitez le site Web banquemanuvie.ca.



Apple^{MD}, App Store^{MD}, Face ID^{MD} et Touch ID^{MD} sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android^{MC} et Google Play^{MC} sont des marques de commerce de Google Inc. La marque THE EXCHANGE^{MD} ainsi que les droits associés sont la propriété de la société Fiserv EFT. La société Fiserv EFT a octroyé à FICANEX^{MD} le droit exclusif d'utiliser, de commercialiser et de donner des licences pour la marque THE EXCHANGE^{MD} et les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés dans le cadre du fonctionnement du réseau THE EXCHANGE^{MD} au Canada. La Banque Manuvie du Canada est un usager autorisé de la marque de commerce. Interac^{MD} est une marque de commerce d'Interac inc. utilisée sous licence. L'assurance crédit collective Sélect Banque Manuvie est fournie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) (assurances vie et invalidité) et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, une filiale en propriété exclusive de Manuvie (assurance perte d'emploi). Le nom « Maestro » est une marque de commerce de Maestro International. Le logo Cirrus est une marque déposée de MasterCard International Incorporated. Le compte Sélect Banque Manuvie est offert par la Banque Manuvie du Canada. Banque Manuvie & M stylisé, ManuvieCOMPTANT+, Manuvie et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.